

Adresse de la société montagnarde de Luz qui témoigne de son esprit révolutionnaire et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Luz qui témoigne de son esprit révolutionnaire et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35196_t1_0563_0000_18

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'établir une société populaire en a consacré la première séance par des dons patriotiques qui se sont élevés à 158 l. 15 s. en numéraire, 304 l. en assignats, un panier de vieux linge et charpie, deux habits uniformes, trois vestes et culottes, six paires de bas, quatre paires de souliers et divers autres objets. Il demande que l'éducation publique soit promptement mise en activité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

17

Le conseil-général de la commune de Mont-réal, district de Nantua, informe la Convention nationale que cette commune a fait don à la patrie des dépouilles de son église, qui est aujourd'hui dédiée à la Raison. Des braves sans-culottes ont donné, pour les défenseurs de la République, 68 chemises, 12 draps, deux couverts d'argent et un bon de 1000 l. La citoyenne veuve Delilia et le citoyen Antoine Delilia ont également fait don de 6/8 en capitaux et arrérages dans deux parties de rentes dues par la nation; et le citoyen Mermet, ci-devant curé de la même commune, de son traitement pendant tout le temps de la guerre.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin de la lettre, et renvoi au comité de liquidation pour les parties de rente données (2).

18

Le commissaire des guerres employé à Bouchain annonce qu'il a en sa disposition les effets que cette commune a donnés pour être distribués à la garnison, et qui consistent en 27 paires de souliers, 58 paires de guêtres, 52 paires de bas, trois paires de gants, trois habits, deux vestes, 14 culottes, 41 chemises, deux mouchoirs, deux sacs à peau, quatre sabres, deux ceinturons et un casque.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (3).

19

La société montagnarde de Luz annonce un don patriotique de six sabres de cavaliers, 25 chemises, 5 capes et un manteau. Elle regrette que sa pauvreté ne lui permette pas de donner davantage. Placés à l'extrême frontière, ses membres ont juré d'exterminer les lâches Espagnols (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXI, 180. Bⁱⁿ, 23 pluv.
(2) P.V., XXXI, 180. Bⁱⁿ, 23 pluv.
(3) P.V., XXXI, 181. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl.); M.U., XXXVI, 376; J. Sablier, n° 1133; C. Eg., n° 543; Ann. patr., n° 407; J. Fr., n° 506.
(4) P.V., XXXI, 181.
(5) Bⁱⁿ, 23 pluv.

[Luz-en-Barèges, 12 pluv. II] (1)

« Législateurs,

Du milieu des Montagnes et des neiges sortent aussi des dons patriotiques. La Société montagnarde de Luz dépose sur l'autel de la patrie six sabres pour la cavalerie, vingt-cinq chemises, cinq roupes ou capes et un manteau. Elle regrette que sa pauvreté ne lui permette pas de donner davantage.

Placés à l'extrême frontière de l'Espagne, on ne voit ici que des citoyens soldats ou pour mieux dire des colonnes inébranlables devant l'ennemi comme les rochers qui les ont vu naître, et jamais les satellites du tyran espagnol ne fixeront qu'avec effroi la contenance majestueuse des Montagnards qui défendront leur liberté jusqu'à la mort. L'attitude fière des hommes libres est l'épouvantail des esclaves. Agissons, frappons à grands coups, la patrie sera sauvée et ça ira. »

BOUQUET (présid.), LACRAMPE (secrét.),
COURREGÉ (secrét.).

20

Les administrateurs du district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 173 marcs d'argenterie provenant des églises de ce district, et qu'ils ont en dépôt 70 cloches et 15720 livres de différents métaux.

Ils demandent que tous ci-devant prêtres ou nobles ne puissent remplir des places d'instituteurs.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi de la dernière proposition au comité d'instruction publique (2).

[St Fargeau, 14 pluv. II. A la Conv.] (3)

« Nous vous faisons l'envoi d'une caisse et d'une petite boîte en carton contenant ensemble la quantité de 573 marcs d'argent provenant des églises de ce district.

La raison ne s'y est pas bornée à cette seule victoire sur le fanatisme : toutes les cloches des communes, une grande quantité de fer, de cuivre, de fonte, de plomb en dépôt. Le conseil exécutif en est prévenu, qu'il ordonne, et tous ces objets qui étoient plutôt destinés à entretenir l'ignorance et perpétuer la superstition qu'à faire germer les vrais principes de la philanthropie, de l'amour, des devoirs du citoyen, deviendront utiles à la patrie en servant à consacrer ses triomphes et à lui en assurer de nouveaux.

Nous vous annonçons avec plaisir que les citoyens qui forment la première réquisition partent d'ici journellement par division, habillés et équipés, pour se rendre à La Fère, lieu de leur destination, ne démentiront pas l'énergie républicaine qui caractérise la nation française

(1) C 291, pl. 924, p. 28. Reproduit dans *Audit. nat.*, n° 507.
(2) P.V., XXXI, 181. Bⁱⁿ, 23 pluv.; J. Lois, n° 502; Batave, n° 362; C. Eg., n° 543; M.U., XXXVI, 376.
(3) F^{17A} 1009^c, pl. 1, p. 2231.